

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE PAR DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ACTIVITES DE PLACEMENT A L'ETRANGER

*(Décret n° 2010-2948 du 9 novembre 2010, fixant les conditions, les modalités et les
procédures d'octroi de l'autorisation d'exercice par des établissements privés d'activités
de placement à l'étranger.)*

Le soussigné

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Niveau d'éducation :

Adresse :

Numéro de la CIN :

 délivrée le à :

Numéro de téléphone :

Fax :

E-mail :

En ma qualité de représentant légal de l'établissement dénommé :

Forme juridique :

Adresse actuelle :

Numéro d'immatriculation fiscale :

Numéro de compte bancaire :

Nom et adresse de la banque :

Numéro d'affiliation à la CNSS :

Liste nominative des administrateurs, associés et principaux actionnaires de l'établissement :

Nom & Prénom	N° CIN N° passeport	Qualité	Adresse actuelle

Fait à..... le .../.../.....

Signature :

Pièces jointes :

1. Note explicative reflétant notamment les pays concernés par le placement, le réseau d'appui à l'étranger, etc.
2. Caution bancaire à la première demande d'un montant de 30 mille dinars (au nom du représentant légal et mentionnant la nomination de l'établissement « encours de constitution).
3. CV, Diplômes et références professionnelles du représentant légal et du propriétaire de l'établissement.
4. Copie de la carte d'identité nationale du représentant légal et du propriétaire (copie du passeport pour les étrangers propriétaires)
5. Bulletin n° 3 des concernés (propriétaire et représentant légal de l'établissement.
6. Copie du statut de l'établissement.
7. Copie du contrat de location du local de l'établissement.
8. Copie du certificat de validité du local d'exercice.

Après l'obtention de l'accord de principe :

9. Copie de l'attestation de dépôt de déclaration d'investissement de l'établissement délivrée par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation.
10. Copie de l'immatriculation fiscale de l'établissement.
11. Copie du registre de commerce de l'établissement.
12. Caution bancaire à la première demande au nom de l'établissement (mise à jour).

N.B : le dossier est déposé en 10 copies (copie originale + 09 copies)